

Appel à manifestations d'intérêt

POUR LA CRÉATION D'UNE "ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE" SUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CREUSE ET DE LA HAUTE-VIENNE*

*Prévoyant l'implantation d'un site principal à Limoges et d'une antenne sur la zone d'emploi de Guéret, cette antenne ayant la possibilité de devenir un site.



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



1. Préambule

Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les écoles de la deuxième chance (E2C) ont pour objectif d'assurer par la formation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification, en leur permettant de développer des compétences et de construire leur projet professionnel. L'ouverture à l'accueil d'un public de jeunes diplômés de niveau 4 (bacheliers) est toutefois rendue possible, dès lors qu'ils sont dépourvus d'expérience professionnelle probante et présentent un risque de nonaccès à l'emploi, afin de mieux prendre en compte la typologie des jeunes accompagnés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune. Une attention particulière sera portée auprès des jeunes bénéficiaires et ayants droits du RSA, les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Les jeunes qui intègrent une E2C bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle et disposent à ce titre d'une rémunération et d'une couverture sociale prises en charge par la Région (s'ils ne sont pas indemnisés par Pôle Emploi).

Les E2C s'appuient sur un modèle pédagogique garanti par un cahier des charges¹, une charte des principes fondamentaux² et une labellisation nationale³.

Le dispositif s'appuie sur :

- Une remise à niveau dans les matières fondamentales (mathématiques, français, informatique...);
- Une immersion en entreprise pour la découverte de métiers, afin d'aider le jeune à choisir une orientation professionnelle ;
- Un accompagnement dans l'acquisition de compétences et une intégration personnalisée ;
- Une ouverture aux activités de la cité et aux projets citoyens ;
- Une reconquête de la confiance en soi via la valorisation des acquis et des progrès, grâce à l'obtention d'une Attestation de Compétences Acquis (ACA), qui mesure les progrès accomplis à l'issue du parcours et favorise l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle ;

1 <https://reseau-e2c.fr/wp-content/uploads/2020/09/Cahier-des-charges-pour-labelliser-une-E2C.pdf>

2 <https://reseau-e2c.fr/qui-sommes-nous>

3 <https://reseau-e2c.fr/wp-content/uploads/2020/09/Guide-de-labellisation-R%C3%A9seau-E2C-France-October-2019.pdf>

- Un accompagnement post-formation des stagiaires après le parcours réalisé dans l'E2C (y compris pour l'aide au règlement des questions de mobilité, hébergement ou logement et santé).

Les **E2C** visent l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes décrocheurs, en leur proposant un parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant des périodes en alternance afin de découvrir le monde du travail. Elles sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs incontournables, grâce aux partenariats noués avec les acteurs locaux, les Missions Locales et plus largement le Service Public de l'emploi et les entreprises, elles jouissent d'un fort ancrage territorial.

2. Eléments de contexte régional

Il existe 4 E2C à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine :

- 1 en Dordogne, portée par l'association Seconde Chance 24 qui intervient notamment sur Bergerac et son agglomération ;
- 1 en Gironde, portée par l'AFEPT dont un site rayonne sur Bordeaux Métropole et qui s'est vue « renforcée » depuis 2019 par la création d'une antenne sur Coutras ;
- 1 sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes, la plus ancienne, portée par l'association de gestion de l'E2C de la Charente et du Poitou, qui est constituée de 3 sites : Châtelleraut site le plus ancien, Niort (depuis 2015) et Angoulême (fin 2019) ;
- 1 dans les Pyrénées-Atlantiques, portée par l'association Ecole départementale de la 2e Chance des Pyrénées-Atlantiques, créée fin 2017 déployée sur 3 sites : Mourenx, Bayonne depuis fin 2019 et Pau depuis 2020.

En 2022, 650 jeunes ont été accueillis dans l'une des 4 E2C en activité sur les différents territoires de la Nouvelle-Aquitaine, soit 417 entrées.

➤ Une réflexion concomitante, puis conjointe sur le département de la Creuse (Plan Particulier de la Creuse, puis intérêt manifesté par les élus de la Communauté de communes du Pays Sostranien) et de la Haute-Vienne (à l'échelle de Limoges agglomération), a vu le jour entre 2020 et 2021, et a fait le constat de la non-couverture sur l'ex-territoire Limousin par ce type de dispositif.

➤ Cette réflexion a trouvé un écho favorable auprès de l'Etat, dans sa volonté affirmée de concourir au développement de nouvelles capacités d'accueil des E2C sur la période 2019-2022, avec la création à l'échelon national, de 2 000 parcours supplémentaires, soit par l'ouverture de nouveaux sites ou écoles dans des territoires non couverts, ou par l'extension de la capacité d'accueil des structures déjà existantes (cf. annexe 1 de l'instruction interministérielle N°251 DGEFP/MAJE/CGET/2019 du 16 décembre 2019, relative à la mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs des E2C).

➤ Dans le cadre de sa stratégie régionale de formation, la Région Nouvelle Aquitaine déploie des moyens particuliers pour les publics les plus vulnérables et soutient notamment les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C). Celles-ci participent ainsi au service public de la formation. Elles ont vocation à accueillir des jeunes demandeurs d'emploi en situation particulièrement précaire.

La démarche de soutien aux Ecoles de la Deuxième Chance a été confortée par une « feuille de route » régionale pour le développement des Ecoles de la Deuxième Chance en Nouvelle-Aquitaine, adoptée en séance Plénière du 21 octobre 2019, après concertation préalable avec l'Etat et les structures porteuses des E2C sur le territoire néo-aquitain. Cette feuille de route qui a fait l'objet d'une prolongation jusqu'à fin 2023, lors de la plénière d'un Conseil Régional du 15 décembre 2022, porte sur l'engagement de la Région à soutenir, aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, les structures porteuses actuelles afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, et d'assurer une meilleure couverture territoriale.

Elle acte une priorité à l'ancrage et la structuration des Ecoles existantes. Aucune E2C n'étant présente sur le territoire Limousin, c'est par conséquent le seul territoire pour lequel la feuille de route prévoit le soutien à la création d'une nouvelle structure.

3. Eléments de contextes locaux

➤ Forte de cet appui, la réflexion des deux territoires évoqués, s'est concrétisée au cours de l'année 2022 par une étude de faisabilité, préalable à la création d'une E2C, par le Réseau E2C France, à la demande des collectivités locales de Limoges Métropole et de la Communauté de communes du Pays Sostranien, le soutien financier exceptionnel de la Région Nouvelle-

Aquitaine et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), ainsi que de Limoges agglomération et le pilotage des services déconcentrés de l'État (DREETS et DDETS-PP Creuse et Haute-Vienne) et de la Région. Les conclusions et préconisations de ce travail ont fait l'objet d'une réunion de restitution qui s'est tenue le 27 octobre 2022 à La Souterraine.

L'ensemble des acteurs y ont réaffirmé leur besoin et leur intérêt, dans un premier temps, à voir émerger une activité commune aux deux départements, via la mise en œuvre d'un dispositif spécifique de formation en direction du public précité, sous la forme d'une E2C.

L'E2C peut potentiellement évoluer dans sa couverture territoriale (Corrèze, autres territoires infra-départementaux Haute-Vienne et Creuse) selon les besoins identifiés afin de capter les publics jeunes visés par le dispositif.

4. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'objet du présent AMI est de susciter, d'identifier et de sélectionner un porteur unique de l'activité E2C sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Il s'adresse à tous les établissements ou organismes de formation déclarés portant une Ecole de la deuxième chance ou ayant le projet de création d'une E2C, y compris sous la forme d'un consortium/groupement, et qui répond aux critères cumulatifs suivants :

- s'engager à remplir les critères définis par le cahier des charges de labellisation du réseau E2C (y compris la sollicitation de membre associé ou membre actif du réseau E2C France pour pouvoir bénéficier de l'appellation E2C) ;
- développer des partenariats avec les acteurs sociaux (santé, logement/hébergement, mobilité, etc.) publics et économiques ainsi que les entreprises, a minima des territoires ciblés ;
- proposer une offre de service adaptée aux besoins des territoires et des populations, afin de permettre leur inscription dans les métiers et filières des territoires concernés.

Le porteur doit présenter un projet évolutif, avec une implantation principale sur l'agglomération de Limoges et une antenne sur la communauté de commune de Pays

sostranien (bassin d'emploi de Guéret/La Souterraine). Cette antenne pourra devenir à terme un site.

De plus, des publics d'autres territoires devront pouvoir être pris en compte.

4.1 Contenu du projet et dossier de candidature

Pour être éligible, le projet, en plus de se conformer au cahier des charges susvisé, devra démontrer qu'il répond aux besoins des territoires concernés et y apporte des solutions adaptées en complémentarité de celles existantes.

En cas de consortium/groupement, le porteur devra présenter la complémentarité des différents membres ainsi que les conventions de partenariat. Il devra garantir le respect du cahier des charges sur les deux sites, tout en respectant les caractéristiques et les spécificités de chaque membre du consortium/groupement.

Sur chacun des territoires concernés, au démarrage de l'E2C, et selon son évolution sur la période 2023-2026, il devra être explicité la configuration et la structuration prévues pour permettre l'accès des jeunes à l'E2C selon les besoins identifiés.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre d'engagement signée par le porteur qui devra manifester son intérêt à piloter et gérer l'activité E2C ;
- en cas de consortium/groupement, les conventions de partenariats entre les membres et le porteur.

◆ Une analyse des besoins au démarrage sur l'agglomération de Limoges et de la Creuse, portant notamment sur les enjeux suivants :

- la même démarche d'analyse sera sollicitée auprès du porteur pour tous nouveaux territoires susceptibles d'être couverts par l'E2C entre 2023 et 2026 ;
- les enjeux socio-économiques du projet sur les territoires ;
- l'identification des ressources des territoires concernés, des atouts et des points sensibles ;
- les préconisations sur le périmètre de l'école (zone d'attractivité vis-à-vis des publics, freins à lever santé, mobilité, restauration, hébergement/logement, etc.) ;

- l'identification du volume de jeunes attendus sur chacun des territoires, notamment résidant en quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et conception d'un plan de montée en charge du nombre de jeunes à accueillir par territoire. Le volume potentiel maximum, conformément à l'étude de faisabilité, est estimé à 209 jeunes accueillis en phase de maturité (59 en Creuse et 150 en Haute-Vienne)⁴ ;
- l'identification des filières porteuses d'emploi du territoire ;
- une proposition d'articulation avec les outils, partenaires et dispositifs existants sur les territoires concernés ;
- l'identification de la spécificité de l'école dans son environnement, du rayonnement et des plus-values attendues pour les publics, les territoires, les partenaires ;
- l'identification des partenaires ressources sur chaque territoire (entreprises, acteurs économiques, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle, santé).

◆ **Une étude patrimoniale** (localisation pour chacun des territoires concernés, possibilité ou pas d'utiliser des bâtis préexistants, plan d'investissement) ;

◆ **Une étude pluriannuelle financière et de moyens sur 2023-2026 par territoire**, relative au fonctionnement de l'école, précisant la trajectoire financière ainsi que le coût moyen par parcours stagiaire :

- un plan de financement, subventions, mécénats, autres;
- une estimation des coûts en fonction de la montée en charge prévue ;
Une présentation ressources humaines ;
- les moyens matériels.

◆ **La présentation de la démarche pédagogique d'ensemble :**

- Les aspects pédagogiques (contenus, méthodes) en conformité avec les critères du cahier des charges des E2C ;
- Les parcours proposés ;
- Les partenariats avec les entreprises locales ; la mise en œuvre de l'alternance ;
- Le suivi des stagiaires durant leur parcours et après leur sortie.

◆ **Une présentation de la gouvernance de l'école** (conseil pédagogique, conseil de surveillance, comité de pilotage, comité technique et financier) **et des partenariats.**

⁴ Si le volume potentiel maximum de jeunes accueillis est fixé par la conférence des financeurs, un dialogue de gestion permettra d'adapter à la baisse comme à la hausse, les capacités d'accueil de l'E2C en fonction des possibilités d'intégration de la structure et des capacités de financements des partenaires.

Etant entendu qu'il n'existe pas un modèle unique de gouvernance et que chaque « site » peut disposer d'une gouvernance dédiée et indépendante ou à l'inverse conjointe (sur certaines instances par exemple).

◆ **Le calendrier de mise en œuvre du projet précisant la date prévisionnelle d'ouverture de l'école** (site principal et antenne) :

- dernier trimestre 2023.

4.2 Modalités pratiques de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) :

Les porteurs souhaitant répondre au présent AMI, feront parvenir leur dossier :

- à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Nouvelle-Aquitaine (DREETS NA), Service Formation et Insertion par l'Emploi ;
- aux Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations de la Creuse et de la Haute-Vienne (DDETSPP 23 et 87) ;
- et au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Les dossiers sont à envoyer par voie dématérialisée sur les boîtes mails suivantes :

DREETS NA : DREETS-NA.ARE@dreets.gouv.fr

DDETSPP 87 : ddetspp-direction@haute-vienne.gouv.fr

DDETSPP 23 : ddetspp-direction@creuse.gouv.fr

Conseil Régional : initiativesterritoriales@nouvelle-aquitaine.fr

Il conviendra de préciser en objet « AMI E2C CREUSE ET HAUTE-VIENNE – XXX » (XXX étant le nom du porteur de projet).

Un accusé de réception sera adressé faisant seule foi du dépôt du projet.

Dès réception des dossiers, la DREETS/DDETS-PP et le Conseil Régional vérifieront les pièces transmises pour déclarer leurs complétudes.

4.3 Modalités de sélection des projets

➤ Elles feront ensuite l'objet d'une validation en comité de sélection composé de l'Etat représenté par le Préfet de région et les préfètes des départements 23 et 87 (ou leur représentant) et ses services, de la Région représentée par le président du Conseil Régional (ou

son représentant) et ses services, ainsi que des élus des Collectivités locales et EPCI concernées (ou de leurs représentants).

4.4 Résultats de la sélection

Les candidats seront informés de la décision du comité de sélection par courrier de notification.

Chaque financeur procédera au conventionnement financier selon ses modalités.

4.5 Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 23/05/2023
- Date limite de dépôt des projets : 30/06/2023
- Instruction des projets : première semaine de juillet 2023
- Comité de sélection : 11/07/2023
- Conventionnement par les financeurs : septembre 2023

4.6 Personnes à contacter pour des renseignements complémentaires

DREETS Nouvelle-Aquitaine

laetitia.tamarelle@dreets.gouv.fr

DDETSPP Haute-Vienne

hubert.gangloff@haute-vienne.gouv.fr

edwige.tuyeras@haute.vienne.gouv.fr

DDETSPP Creuse

joseph.luciani@creuse.gouv.fr

ddetspp-politique-ville@creuse.gouv.fr (à l'attention de Lorraine COUTURE)

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

david.raymond@nouvelle-aquitaine.fr

nicole.dortignacq@nouvelle-aquitaine.fr

Des éléments de l'étude de faisabilité, réalisée par le Réseau E2C, peuvent être mis à disposition d'un candidat potentiel, en cas de sollicitation.

Liste des annexes :

- Annexe 1 – parcours type ;
- Annexe 2 – référentiel des compétences
- Annexe 3 – charte des principes fondamentaux ;
- Annexe 4 – données physico-financières.